

PROJET DE LOI N° 149

*Ama  
Art. 67*

PROJET DE LOI BONIFIANT LE RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC ET MODIFIANT  
DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE RETRAITE

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Article 67**

Remplacer l'article 67 du projet de loi par le suivant « 67. L'article 120.2 de cette loi est abrogé. ».

*Rejeté*